



Service de médecine intensive : information destinée aux patients et à leur famille

Information destinée aux patients

INTRODUCTION	3
TRAITEMENT AU SERVICE DE MÉDECINE INTENSIVE	4
Informations et consentement	
PRÉSENTATION DU SERVICE DE MÉDECINE INTENSIVE	6
QUI S'OCCUPE DE VOUS ET DE VOTRE PARENT AU SERVICE DE MÉDECINE INTENSIVE ?	9
VISITES	11
POSSIBILITÉS D'HÉBERGEMENT	15
VÊTEMENTS, OBJETS PERSONNELS ET HYGIÈNE	16
RETOUR DANS UNE CHAMBRE NORMALE	16
INFORMATIONS ET NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES	17
VOS REMARQUES	18

Cette brochure contient des informations spécifiques liées au service de médecine intensive. Elle a pour but de répondre à vos questions d'ordre pratique en vue d'assurer une bonne organisation du service. Si, après avoir lu cette brochure, certaines de vos questions restent sans réponse, n'hésitez pas à les poser au personnel infirmier ou à la réceptionniste à l'accueil.

Pour des informations plus générales concernant l'organisation de l'hôpital, une autre brochure d'accueil, 'Information pour les patients et leur famille lors d'une hospitalisation', est également à votre disposition.

Nous mettons tout en œuvre pour que le séjour de votre parent se déroule au mieux.

L'équipe du service de médecine intensive

Médecine intensive A, unité 513	Tél. +32 16 34 40 60
Médecine intensive B, unité 514	Tél. +32 16 34 40 70
Médecine intensive C, unité 509	Tél. +32 16 34 87 70
Médecine intensive D et centre de traitement des brûlés, unité 519	Tél. +32 16 34 87 50
Médecine intensive E, unité 510	Tél. +32 16 34 88 11

Flèche rose, premier étage

TRAITEMENT AU SERVICE DE MÉDECINE INTENSIVE

INFORMATION ET CONSENTEMENT LORS D'UNE HOSPITALISATION.

Au service de médecine intensive, les patients sont admis soit en vue d'un traitement planifié (après une opération grave), soit pour un traitement non planifié à la suite d'une opération avec complications, ou d'un accident ou autre affection grave.

Dans le service, l'état de santé du patient est surveillé en permanence et tout est mis en œuvre pour que le patient bénéficie d'un traitement optimal. Dans certains cas, des examens spécialisés sont nécessaires.

Pour la surveillance permanente, un appareil de surveillance ou moniteur est utilisé. Souvent, on place un fin tube (cathéter) dans une artère, afin de pouvoir mesurer la pression sanguine en continu. Ce cathéter permet également de prélever du sang quand nécessaire, sans avoir à effectuer de nouvelles ponctions.

En plus du moniteur, d'autres appareils peuvent être nécessaires au cours du traitement. Il est par exemple courant, qu'une aide respiratoire soit utilisée pendant une période plus ou moins longue. Pour cela, un ventilateur relié à un tube allant de la bouche à la trachée est utilisé. Pendant cette phase du traitement, le patient ne peut pas parler et il est possible, qu'il soit maintenu dans un sommeil profond. Dans certains cas, il est également possible que la fonction des reins ou du cœur soit soutenue (temporairement) par un appareil spécialement conçu pour cet usage.

En plus des appareillages spécialisés, le traitement en service intensif requiert souvent l'utilisation de médicaments puissants et essentiels au traitement. Ces médicaments sont administrés par un cathéter placé dans une veine en général au niveau du cou ou en dessous de la clavicule. En plus, pour le confort du patient, on peut lui administrer des analgésiques puissants et/ou des anxiolytiques. Une transfusion de produits sanguins sera aussi souvent nécessaire.

Mise à part l'examen journalier effectué par le médecin intensiviste et l'analyse quotidienne du sang et de l'urine, d'autres examens peuvent s'avérer nécessaires, comme par exemple des examens radiologiques (scanner, IRM, ...), endoscopies des poumons, de l'estomac ou de l'intestin, ou un examen du cerveau, du système nerveux ou des muscles.

Tous ces examens et thérapies sont nécessaires pour un traitement optimal, même s'ils peuvent comporter un certain risque qui peut parfois dépendre de l'état général du patient.

A tout moment, l'équipe médicale vous tient informé(e) de l'évolution de l'état de santé de votre parent. Dans la plupart des cas, l'équipe médicale est en mesure d'informer et d'expliquer au préalable les traitements et les examens évoqués ci-dessus. De même, si des opérations supplémentaires, d'autres traitements incisifs ou des examens particuliers s'avèrent nécessaires, vous ou votre parent en serez informé(e) en détail par le médecin traitant.

Lorsque vous, ou votre parent, estimerez être suffisamment informé(e) pour donner votre accord, le médecin l'inscrira dans le dossier médical. Néanmoins, il se peut cependant que l'extrême urgence d'une situation ne permette pas au médecin de communiquer au préalable toutes les informations relatives à une intervention importante ou d'ordre vital. Dans ce cas, le médecin agira en âme et conscience et dans l'intérêt du patient. Bien entendu, toutes les informations nécessaires seront communiquées par la suite, ceci afin de ne pas perdre un temps précieux.

Nous voudrions aussi attirer votre attention sur le fait que la liberté de mouvement du patient est quelque peu limitée tant que le patient est sous ventilation artificielle. En ayant recours à des bracelets qui sont attachés aux bords du lit, nous évitons que le patient, qui est souvent sous l'influence d'analgésiques et d'anxiolytiques, ne bouge les mains en direction du tube respiratoire ou d'autres tubes ou câbles d'importance vitale.

La liberté de mouvement du patient peut aussi être limitée pour sa propre sécurité, par exemple s'il est fortement perturbé ou présente un état confusionnel, suite à sa maladie ou en raison d'un problème au cerveau.

PRÉSENTATION DU SERVICE DE MÉDECINE INTENSIVE

Pour atteindre le service de médecine intensive, suivez la flèche rose à partir du hall d'accueil de l'hôpital. En suivant les flèches roses, vous arriverez à l'accueil et à la salle d'attente.

Le service de médecine intensive comprend 67 lits répartis entre cinq sections :

Section médecine intensive A (Unité 513) :	16 lits
Section médecine intensive B (Unité 514) :	16 lits
Section médecine intensive C (Unité 509) :	12 lits
Section médecine intensive D et centre de traitement des brûlés (Unité 519) :	14 lits
Section médecine intensive E, soins intensifs neurologiques (Unité 510) :	9 lits

Les sections de médecine intensive A, B, C et D se trouvent derrière la porte vitrée à ce même étage. La section de médecine intensive E se trouve à côté du comptoir d'accueil, à gauche.

Chaque section se compose d'une série de chambres individuelles et de chambres à deux personnes ; les sections 509, 513 et 514 comptent aussi une chambre à quatre personnes.

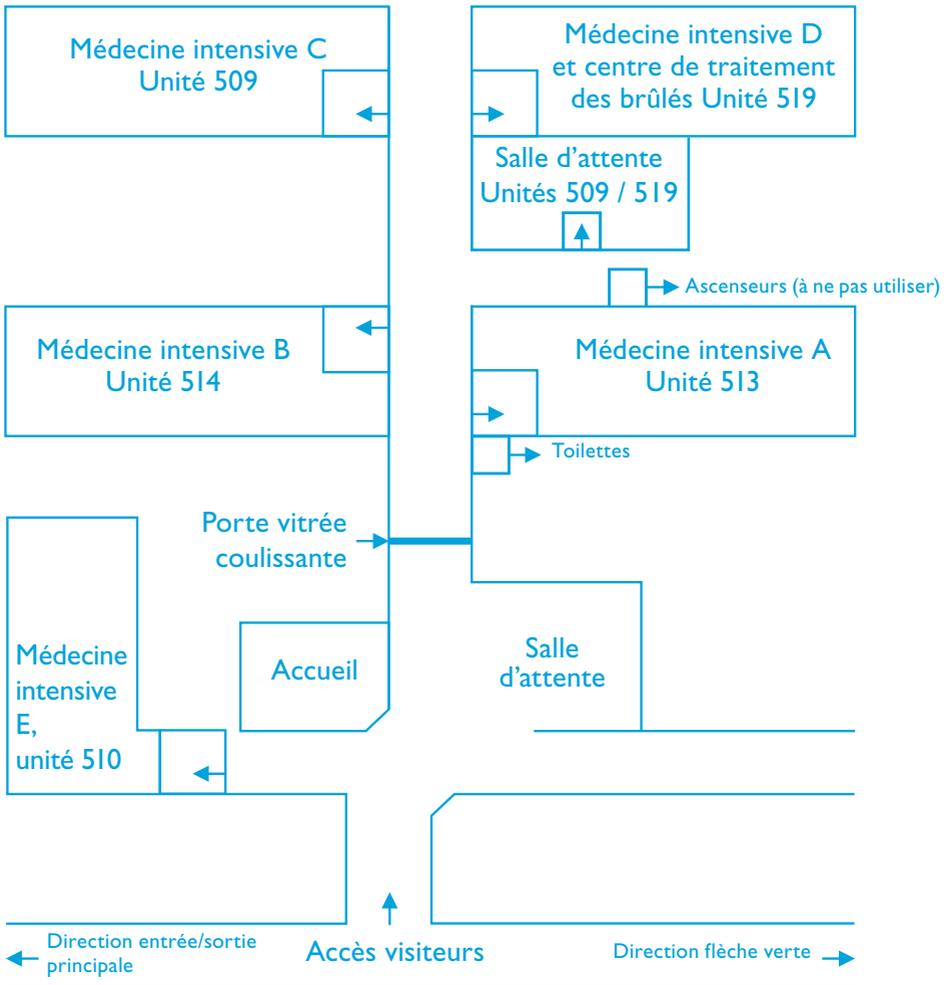
Contrairement à ce qui passe dans les autres unités de soins de l'hôpital, ce sont des chambres mixtes. Hommes et femmes peuvent donc être soignés dans la même chambre. De même, au service de médecine intensive, la distinction entre chambre commune, chambre à deux personnes et chambre individuelle n'a plus cours. Les chambres individuelles sont réservées aux patients qui doivent rester isolés pendant le traitement en raison, par exemple, d'une infection ou d'un risque d'infection, ou qui ont besoin d'un repos strict. Il est possible qu'un patient soit transféré dans une autre chambre au cours de son séjour au service. Ce transfert peut être justifié par son état de santé ou celui d'un autre patient ou pour des raisons d'organisation.

Les enfants atteints d'une grave affection sont généralement admis à la section de médecine intensive C (Unité 509). Dans cette section sont aussi soignés des patients adultes ; il est donc possible qu'un enfant et un adulte séjournent dans la même chambre.

La section de médecine intensive D est une section mixte, où sont admis à la fois des patients traités pour brûlures et des patients qui nécessitent des soins intensifs.

Les patients présentant un problème neurologique ou neurochirurgical sont principalement soignés dans la section de médecine intensive E, soins intensifs neurologiques.

Le plan ci-joint vous montre la localisation des différentes sections.



QUI S'OCCUPE DE VOUS ET DE VOTRE PARENT AU SERVICE DE MÉDECINE INTENSIVE ?

Les médecins et les infirmiers(ères) sont les premiers professionnels de santé que vous rencontrerez. Mais d'autres groupes de collaborateurs contribuent aussi au traitement et au bien-être des patients.

Le traitement des patients au service de médecine intensive est dirigé par une équipe de médecins spécialement formés pour le traitement des patients atteints de pathologies critiques. Ces médecins sont des '**médecins intensivistes**'. Cela signifie que dans notre service, la responsabilité générale du traitement n'est pas entre les mains du chirurgien, ni du médecin traitant ou médecin référent. Il est absolument essentiel qu'une personne souffrant de pathologies critiques soit traitée par des médecins qui se sont spécialisés dans cette branche de la médecine. Toutefois, le médecin référent et le chirurgien travaillent en étroite collaboration avec les médecins du service de médecine intensive : ils suivent leurs patients pendant leur séjour au service et se concertent avec les médecins intensivistes au sujet du traitement, mais ils n'en portent pas la responsabilité finale.

Les noms des médecins qui s'occuperont du patient vous seront communiqués le plus rapidement possible après son admission. La prise en charge du patient est assurée par plusieurs médecins. Le médecin responsable peut changer au cours du séjour en raison de son horaire de travail et/ou d'un transfert éventuel du patient. La plupart des traitements intensifs sont réalisés jour et nuit. Un médecin est continuellement présent dans chaque section de médecine intensive.

Des **infirmiers(ères)** spécialement formé(e)s sont responsables de la surveillance et des soins aux patients. Les équipes soignantes des sections de médecine intensive sont de grandes équipes. Même si nous appliquons le principe selon lequel un même infirmier s'occupe plusieurs jours durant des mêmes patients, vous serez en contact – surtout en cas de séjour prolongé – avec plusieurs infirmiers(ères). En principe, un(e) infirmier(ère) prend en charge deux patients ou, dans des cas exceptionnels, un seul ou parfois trois patients. Les périodes de travail du personnel infirmier vont de 7h00 à 15h06, de 14h24 à 22h15 et de 22h15 à 7h15.

Les **kinésithérapeutes** se concentrent sur la respiration, en particulier l'apprentissage de la bonne technique pour respirer et tousser. D'autre part, ils essaient d'entamer le plus rapidement possible le programme de rééducation au moyen de stimulation et en augmentant la force et la résistance de différents groupes musculaires.

Vous pouvez aussi faire appel à tout moment à **l'assistante sociale** du service. Elle s'occupe principalement de vos besoins sociaux et psychiques, et de ceux du patient. Vous pouvez aussi la contacter pour des problèmes d'ordre administratif ou financier. Vous pouvez lui faire part de vos préoccupations concernant l'hospitalisation ou d'un besoin éventuel de soins après l'hospitalisation.

Même après le séjour au service de médecine intensive, un entretien avec un membre de l'équipe peut s'avérer utile pour vous aider à assumer cette période difficile de votre vie. L'assistante sociale pourra chercher avec vous, la personne la plus indiquée pour cet entretien.

L'après-midi, entre 13h30 et 20h00, une **réceptionniste** est présente à l'accueil du service de médecine intensive. Elle s'occupera de vous lors de votre première visite et veillera à vous mettre en contact avec le personnel infirmier afin que cette visite se déroule le mieux possible.

Vous pouvez aussi vous adresser à elle si vous souhaiteriez par la suite, avoir un entretien avec un des responsables de notre service.

Vous pouvez faire appel à tout moment à [un\(e\) collaborateur\(trice\) du service pastoral](#). Si vous en ressentez le besoin, il vous suffit de le signaler à l'infirmier(ère) ou à l'assistante sociale.

Dans la section de traitement des brûlés, [un psychologue](#) offre une aide psychologique aux patients, ce qui peut aider et soulager au cours de la convalescence et du processus d'acceptation.

[L'équipe de nettoyage](#), qui se reconnaît à son uniforme bleu, passe chaque jour pour nettoyer le sol, le mobilier et les appareils autour du lit.

Tous les collaborateurs du service portent un badge d'identification. Leur fonction est mentionnée en dessous de leur nom.

VISITES

En principe, les visites de membres de la famille sont limitées à deux ou trois courtes visites par jour. Les raisons de cette restriction sont d'une part la gravité de la maladie des patients, et d'autre part le travail du personnel. Dans une section de médecine intensive où règne une intense activité, il est impossible, en plus des soins aux patients, de tenir compte en permanence de proches qui sont présents.

- Heures de visite pour la médecine intensive A, B, C et D : de 14h00 à 14h15, de 19h00 à 19h15 et de 20h30 à 20h45.
- Heures de visite pour la médecine intensive E : de 14h00 à 14h45 et de 19h00 à 20h00.

Nous vous demandons aussi de limiter le nombre de visiteurs à maximum trois personnes.

Malgré les possibilités limitées de visite, vous pouvez appeler jour et nuit au numéro que vous donne l'infirmier(ère) pour obtenir des informations.

Dès que l'état de votre parent s'améliore, vous pouvez lui téléphoner personnellement. L'infirmier(ère) transmettra alors votre appel à partir du numéro central. À l'heure du repas ou si l'infirmier(ère) qui s'occupe de votre parent n'est pas disponible, on vous demandera peut-être de rappeler un peu plus tard.

De notre part, nous veillerons à informer la famille de tout changement important dans l'état de santé du malade. C'est pourquoi nous vous demandons de donner à l'infirmier(ère), le ou les numéros de téléphone ou de GSM auxquels on peut vous joindre.

Nous vous demandons d'être présent(e) dans la salle d'attente dès le début de l'heure de visite. L'infirmier(ère) responsable viendra vous y chercher et indiquera quels patients ont quittés le service, lesquels ont éventuellement été transférés à l'intérieur du service de médecine intensive, et parfois, quelles personnes doivent attendre un peu avant de pouvoir visiter leur proche. Cette attente est due, en général, à un examen qui n'a pas pu être programmé à un autre moment ou à des soins urgents, et ne s'explique que très rarement par une aggravation soudaine de l'état du patient.

Lorsque vous venez pour la première fois en visite, la réceptionniste ou l’infirmier(ère) responsable vous accompagne au lit de votre parent.

Quand vous arrivez près du patient, l’infirmier(ère) vous donne tout d’abord quelques informations. Pendant les heures de visite, les médecins spécialistes en formation – ou ‘assistants’ – sont toujours disponibles pour vous donner tous les renseignements souhaités. Si vous souhaitez parler à un membre de l’équipe médicale, un rendez-vous sera fixé. Signalez-le à l’infirmier(ère) qui s’occupe de votre parent.

S’il ne vous est pas possible de venir à l’un des moments de visite, veuillez prendre contact, par l’intermédiaire de l’infirmier(ère) qui est en charge de votre parent, avec l’infirmier(ère) responsable de la section. Celui-ci (celle-ci) cherchera avec vous une solution acceptable.

En cas de séjour prolongé au service de médecine intensive, un temps de visite plus long peut être souhaitable. Parlez-en à l’infirmier(ère) responsable. Toutefois, lors de visites prolongées, nous essayons d’éviter toute visite durant le matin et entre 16 et 18 heures.

Les enfants de moins de 12 ans ne sont, en principe, pas admis à la visite. En cas exceptionnels, la visite des enfants peut être autorisée. Ceci est arrangé en accord avec l’infirmier(ère) responsable.

Nous vous serions reconnaissants d’avoir un seul membre de la famille comme point de contact, qui à son tour peut transmettre toutes les informations aux autres membres de la famille. Ceci épargnera beaucoup de temps au personnel soignant.

Dans le cas de patients qui n’ont pas de famille ou très peu, un ami proche ou un voisin est évidemment le bienvenu.

La visite d’un patient dans un service de médecine intensive est très différente d’une visite dans un service ordinaire de l’hôpital. C’est la raison pour laquelle nous vous donnons ci-dessous quelques conseils.

CONSEILS POUR LES VISITEURS

- X La première visite à votre parent peut s'avérer perturbante, du fait qu'il est entouré d'appareils et qu'une série de tubes, de bandages et de pansements sont appliqués sur son corps. Il se peut qu'il ait un tube respiratoire dans la gorge qui l'empêche de parler. Vous pouvez sans problème lui donner la main ou l'embrasser, et n'hésitez pas à vous adresser à lui (elle) même si il(elle) ne peut vous répondre.
- X Une maladie grave ou une perturbation de la fonction cérébrale peuvent fortement affecter l'état mental. C'est pourquoi certains patients peuvent être un certain temps dans un état de profonde confusion. C'est une situation angoissante tant pour le patient que pour sa famille.
- X Après vous avoir donné les explications nécessaires, l'infirmier(ère) vous laissera un moment seul(e) avec votre parent afin de permettre un contact plus intime.
- X Ne vous effrayez pas si vous entendez subitement une alarme. Il s'agira, la plupart du temps, d'un signal d'avertissement ou de rappel qui ne signifie en aucun cas qu'il y a un problème ou que vous avez commis une erreur. L'infirmier(ère) viendra le plus rapidement possible couper le signal sonore.
- X Fleurs et plantes sont interdites dans le service, car l'eau contient de grandes quantités de microbes.
- X L'utilisation du GSM est autorisée à l'UZ Leuven. Toutefois, au service de médecine intensive, on utilise de nombreux appareils sensibles qui sont d'une importance vitale pour les patients et qui peuvent être perturbés par l'utilisation

d'un GSM. C'est pourquoi l'usage du GSM est interdit dans les sections de médecine intensive.

X Par respect pour la vie privée des autres patients, vous pouvez prendre des photos uniquement de votre parent, pour un usage personnel. Il est en principe interdit de filmer, car des conversations et des images d'autres patients pourraient être enregistrées.

Des exceptions sont possibles, mais uniquement avec l'accord du médecin et en présence d'un(e) infirmier(ère).

POSSIBILITÉS D'HÉBERGEMENT

L'état du patient nécessite parfois que la famille reste dans les environs. Si votre domicile est très éloigné de l'hôpital, il peut être souhaitable que vous restiez loger à Leuven.

L'UZ Leuven dispose d'une 'Résidence pour familles' au campus Sint-Pieter, Brusselsestraat 69, 3000 Leuven. Si la résidence du campus Sint-Pieter est complète, il est possible de loger au campus Pellenberg. Il est possible de réserver au numéro +32 16 33 70 04 (numéro de tél. interne 37004) entre 9h00 et 12h00 et entre 16h30 et 19h30. (Voir aussi la brochure 'Résidence pour familles').

Si l'état de santé de votre parent est réellement critique, vous pouvez loger dans une chambre adjacente au service de médecine intensive. Ces facilités étant très limitées, on ne peut en principe y séjourner que pour une seule nuit. Pour ce logement, les arrangements peuvent être pris avec l'infirmier(ère) responsable, la réceptionniste ou l'assistante sociale.

VÊTEMENTS, OBJETS PERSONNELS ET HYGIÈNE

Vu les câbles et les tubes – parfois nombreux – qui sont reliés au patient, il ne lui est pas possible de porter son propre pyjama ou sa robe de nuit. Dès que l'état du patient s'améliore, il peut porter une chemise d'hôpital. De même, pour les serviettes, les gants de toilette, le savon, le dentifrice ou le rasoir, tout est fourni par l'hôpital. Les principales affaires personnelles dont le patient a besoin sont ses lunettes et ses prothèses dentaires. Marquez-les du nom du patient afin d'éviter toute erreur.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les bijoux sont remis à la famille lors de l'admission du patient ; dans la plupart des cas, ceci a déjà été réglé dans l'unité de soins.

RETOUR DANS UNE CHAMBRE NORMALE

Dès que l'état de santé du patient le permet, il peut quitter le service de médecine intensive pour rejoindre une chambre normale. Dans certains cas, un séjour dans un service intermédiaire ('medium care') est nécessaire avant que le patient ne puisse retourner dans une chambre normale.

Dans le courant de la matinée, en général, on sait si un transfert est possible et si une chambre est libre dans un service normal. Si vous nous appelez vers midi, nous pourrions vous informer à ce sujet de sorte que vous puissiez organiser votre visite en conséquence.

INFORMATIONS ET NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

ADRESSE POSTALE

UZ Leuven campus Gasthuisberg
(Nom du patient)
Service de médecine intensive (Unité ...)
Herestraat 49
3000 Leuven

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

Médecine intensive A (Unité 513) :

+32 16 34 40 60 – 34 40 62 – 34 40 68

Médecine intensive B (Unité 514) :

+32 16 34 40 70 – 34 40 72 – 34 40 78

Médecine intensive C (Unité 509) :

+32 16 34 87 70

Médecine intensive D et centre de traitement des brûlés (Unité 519) :

+32 16 34 87 50

Médecine intensive E, soins intensifs neurologiques (Unité 510) :

+32 16 34 88 11

SITE WEB

Il est possible d'envoyer une carte de vœux électronique à un patient à l'hôpital, via le site web.

<http://www.uzleuven.be/e-card>

VOS REMARQUES

Vos remarques, expériences et suggestions constituent pour nous une importante source d'information en vue d'une continue amélioration du confort de nos patients.

N'hésitez pas à compléter le formulaire ci-joint à cet effet et de le remettre au secrétariat du service. Vous pouvez également renvoyer votre formulaire complété à l'adresse suivante :

Envoyez vos remarques à:

UZ Leuven campus Gasthuisberg
Secrétariat du service de médecine intensive
Herestraat 49
3000 Leuven

© Juillet 2018 UZ Leuven

Ce texte et ses illustrations ne peuvent être reproduits qu'avec l'accord du service Communication de l'hôpital universitaire de Leuven (UZ Leuven).

Conception et réalisation

Ce texte a été rédigé par le service Médecine intensive, en collaboration avec le service Communication.

Cette brochure peut également être consultée sur
www.uzleuven.be/fr/brochure/700300.

Les remarques ou suggestions concernant cette brochure peuvent être adressées à communicatie@uzleuven.be.

Éditeur responsable
UZ Leuven
Herestraat 49
3000 Leuven
tél. 016 33 22 11
www.uzleuven.be

 mynexuzhealth

Consultez votre
dossier médical sur
www.mynexuzhealth.be ou

